

N°34/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juin 2021

OBJET : Nomination du coordonnateur communal pour l'enquête annuelle du recensement 2022

Le 10 juin deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1^{er} juin 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel (arrivée après la délibération n°342021), BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, CATELAN Richard, SROCZYNSKI Charles (départ après la délibération n°352021)

EXCUSES : AUBERT Sylvain (procuration donnée à Richard MAGNAN), BERNARD Aline

ABSENTS : GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement prévu en 2022;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le coordonnateur d'enquête est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, il peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS).

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra 17,16 € pour chaque séance de formation.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M.BLANC Serge, conseiller municipal, comme coordonnateur d'enquête communal pour le recensement.

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

Nota : les montants sont donnés à titre indicatif.

**LE MAIRE,
Richard ACHIN**

